

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2018
Effectif légal : 19
Membres en exercice : 19
Membres présents : 15 puis 16 à partir de 21h20
Membres votants : 19**

L'an deux mil dix-huit le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Corinne MARTIN, Adrien OLRV, Chantal BASTIEN, Danièle CUNY, Régis POIROT, Roger MICHEL, Eric MOUGEL, Emmanuelle MARGRAITTE, Adrien OLRV, Martine VOINSON, Elisa THIEBAUT, Stéphane RICHARD

Absent excusé : Mme Hélène ORILLARD donne pouvoir à Mme Chantal BASTIEN – Mme Monique REMY donne pouvoir à Mr Noël QUINANZONI – Mme Catherine PLANTIN donne pouvoir à Mme Corinne MARTIN et M. Patrick VIRY donne pouvoir jusqu'à son arrivée à M. Michel BERTRAND

Secrétaire de séance : Mr Laurent MONGAILLARD

Le compte rendu du conseil Municipal du 1^{er} Février 2018 a été accepté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2018-DEL. N°11/2018

BUDGET COMMUNAL

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses : 2 349 661.68 €
	Recettes : 2 349 661.68 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 956 877.36 €
	Recettes : 956 877.36 €

Dont RAR : dépenses : 99 432 €

Recettes : 84 561 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

VOTE le Budget Communal 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

BUDGET SALLE POLYVALENTE

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses : 29 640.32 €
	Recettes : 29 640.32 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 17 032.95 €
	Recettes : 17 032.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

VOTE le Budget de la Salle Polyvalente 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

Mr Patrick VIRY arrive à 21h20 et prend part au vote.

BUDGET ACTIVITE FORESTIERE

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	53 370.49 €
	Recettes :	53 370.49 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	3 330.09 €
	Recettes :	3 330.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
VOTE le Budget Activité Forestière 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

BUDGET EAU

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	391 279.01 €
	Recettes :	391 279.01 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	268 656.38 €
	Recettes :	268 656.38 €

Dont RAR : dépenses : 25 000 €
Recettes : 15 111 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
VOTE le Budget Eau 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	207 591.98 €
	Recettes :	207 591.98 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	160 158.90 €
	Recettes :	160 158.90 €

Dont RAR : dépenses : 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
VOTE le Budget Assainissement 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

BUDGET CAMPING

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	411 807.01 €
	Recettes :	411 807.01 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	2 744 428.91 €
	Recettes :	2 744 428.91 €

Dont RAR : dépenses : 630 669.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants par 18 voix pour et une abstention

VOTE le Budget du camping 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

BUDGET SKI POLI

Fonctionnement :	Dépenses :	29 457.00 €
	Recettes :	29 457.00 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses :	13 557.21 €
	Recettes :	13 557.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

VOTE le Budget du Poli 2018 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2018-DEL N°12/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

DECIDE de voter les subventions pour l'année 2018 comme suit :

Prime au fauchage 2018 :

Conditions d'attribution 2018 : **40 euros l'hectare** aux propriétaires justifiant le fauchage de 5000 m² minimum et aux faucheurs produisant une attestation des propriétaires des terrains renonçant à leur droit pour la même surface minimum, avec une date limite de dépôt de la demande fixée au 15 octobre 2018.

Ecoles de musique 2018 :

Conditions d'attribution 2018 : Subvention aux enfants de moins de 18 ans **résidant à Xonrupt-Longemer** et fréquentant une école de musique, représentant 50 % du montant versé à l'école pour l'année scolaire en cours, plafonnée à **183 euros par enfant**. Une date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 septembre 2018 et dépôt des pièces justificatives au 15 octobre 2018, **sous réserve de présentation par l'école de musique d'une justification qu'il n'y a pas d'autre aide versée par une autre commune pour cette fréquentation. L'aide sera versée à l'école de musique.**

Colonies de vacances ou centres aérés 2018 :

Conditions d'attribution 2018 : **7 euros** par nuitée ou par journée **par enfant résidant à Xonrupt-Longemer**, pour un minimum de 5 nuitées ou 5 journées et un maximum de 15 nuitées ou 15 journées pour l'année, avec date limite de dépôt des demandes au 30 septembre 2018 et dépôt des pièces justificatives au 15 octobre 2018.

Voyages lycées – collèges + école primaire de Xonrupt-Longemer 2018

Conditions d'attribution 2018 : **7 euros** par nuitée et **par élève résidant à Xonrupt-Longemer** et participant à un voyage dans le cadre scolaire, pour un maximum de 15 nuitées pour l'année, subvention attribuée aux parents sur demande déposée avant le 31 décembre 2018 et sur présentation d'attestation de séjour.

Bons naissance 2018 :

Conditions d'attribution 2018 : Attribution d'une somme de **30 €** à chaque nouveau-né pour le versement sur un compte épargne auprès de tout établissement bancaire, **dont l'avis de naissance aura été transmis à la mairie de Xonrupt-Longemer.**

La Maison des Petits 2018 :

Conditions d'attribution 2018 : La subvention annuelle de la crèche sera versée par 1/12^e tous les mois pour un montant global de **33 200 €**.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – compte 65748	2018
ADAVIE	0
A.D.M.R.	400.00
Amicale de l'Ecole des 2 Lacs	600.00
Amicale donateurs de Sang	200.00
Animation scolaire = 15.34 euros x 137	2 101.58
ARAC	50.00
ARPEGE	0
Association Ste Bernadette	100.00
Athlé Vosges Vallée des lacs	900.00
Beuquillons	0
Bibliothèque Hôpital de Remiremont	50.00
Carton plume	200.00
Chevalets en Liberté	100.00
Club Perce-Neige	100.00
Club Vosgien	150.00
Collège de la Haie Griselle	50.00
Coopérative scolaire école maternelle	1 469.00
Coopérative scolaire école élémentaire	3 869.80
Conjoints survivants	50.00
Trompes de chasse	150.00
Croix Rouge	0
Cultiver un sourire	0
Cyclo tourisme	50.00
Foyer Ski Xonrupt	1 800.00
La Maison des Petits (convention)	
M.C.L. : 0.90 € x 1594 habitants	1 434.60
Niv'ose	50.00
Pétanque	200.00
Prévention routière	50.00
RASED : 2 € x 137 élèves	274.00
Ski Club	2 500.00
Société des Fêtes	0
Souvenir français	50.00
Tennis de table	300.00
Archers de la vallée des lacs -Tir à l'arc	400.00
Union Musicale	100.00
Vélo sport	600.00
Vosg'patch	200.00
Xonrupt Fléchettes	0
Xonrupt Histoire Patrimoine	0
<i>XTERRA</i>	0
Julia CLAIR	800.00
Lilian VAXELAIRE	800.00
Théo ROCHAT	800.00
Totaux	20 948.98

DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF- DEL. N°13/2018

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les collectivités de FREBECOURT et de PUZIEUX.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion présentée par les collectivités de FREBECOURT et de PUZIEUX au SDANC des Vosges.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLE COMMUNALE PAR L'ADAVIE –DEL. N°14/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'ADAVIE de renouveler la convention de la mise à disposition d'une salle afin d'y organiser des ateliers destinés aux personnes âgées en situation d'isolement, les jeudis après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE de renouveler la convention d'occupation de la salle du Foyer par l'ADAVIE, pour l'année 2018.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ANNEE 2018 - DEL. N° 15/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants 18 voix pour et une abstention,

APPROUVE le montant de la participation au S.M.I.C. auquel adhère la Commune, soit la somme de **850 €** pour l'année 2018 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

PARTICIPATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ANNEE 2018-DEL N° 16/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation au S.D.I.S. auquel adhère la Commune, soit la somme de **60 338.87 €** pour l'année 2018 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

NOUVELLE ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2018 - DEL. N° 17/2018

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant le choix de la majorité des parents et du conseil d'école élémentaire du 21 mars 2018 et de celui de la maternelle du 23 mars 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours,

Considérant l'organisation de la cantine scolaire sur 2 services et la nécessité d'équilibrer au mieux ces 2 services sur une amplitude de 2 heures,

Considérant que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des votants 18 voix pour et une abstention.

DECIDE qu'il convient :

De revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018,

D'harmoniser les horaires des 2 écoles de la commune.

VALIDATION DES STATUTS DE LA REGIE D'EXPLOITATION DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER - DEL. N°18/2018

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles R.2221-63 à R.2221-94 relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,

Vu la délibération en date du 30 janvier 2017 concernant la mise en place d'une régie à autonomie financière pour le camping du Domaine de Longemer,

Considérant que des statuts d'exploitation de cette régie doivent être élaborés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, DECIDE :

D'approuver les statuts concernant la régie d'exploitation du Camping du Domaine de Longemer,

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

MODIFICATION ET AJOUT DE TARIFS AU CAMPING MUNICIPAL – DEL. N°19/2018

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la nécessité de modifier les termes de la délibération concernant l'offre Famille Plus par la réduction accordée uniquement sur les emplacements camping et non sur la location.

Également, il est nécessaire d'ajouter des tarifs concernant les hébergements insolites.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide d'ajouter et modifier les tarifs suivants pour l'année 2018 :

OFFRE FAMILLE PLUS	Du 29/06 au 31/12/2018
Camping *	10%

* réduction accordée sur le total TTC du séjour: hors locatif

Applicable à partir de 4 personnes, 2 adultes maximum

Adulte supplémentaire: tarif adulte camping / Enfant supplémentaire: 1 €

HEBERGEMENTS INSOLITES – ANNEE 2018

TARIFS PAR NUIT ET PAR HEBERGEMENT

HEBERGEMENTS INSOLITES	27/04 au 21/05			21/05 au 29/06			29/06 au 14/07			14/07 au 18/08		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Chalot 4P	36,36	3,64	40 €	31,82	3,18	35 €	45,45	4,55	50 €	63,64	6,36	70 €
Chalot 5P	40,91	4,09	45 €	36,36	3,64	40 €	50,00	5,00	55 €	68,18	6,82	75 €
Bivouac en bois 2P	27,27	2,73	30 €	22,73	2,27	25 €	31,82	3,18	35 €	36,36	3,64	40 €
Bivouac en bois 3P	31,82	3,18	35 €	27,27	2,73	30 €	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €

HEBERGEMENTS INSOLITES	18/08 au 25/08			25/08 au 02/09			02/09 au 13/10			13/10 au 3/11		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Chalot 4P	45,45	4,55	50 €	45,45	4,55	50 €	31,82	3,18	35 €	45,45	4,55	50 €
Chalot 5P	50,00	5,00	55 €	50,00	5,00	55 €	36,36	3,64	40 €	50,00	5,00	55 €
Bivouac en bois 2P	31,82	3,18	35 €	31,82	3,18	35 €	22,73	2,27	25 €	31,82	3,18	35 €
Bivouac en bois 3P	36,36	3,64	40 €	36,36	3,64	40 €	27,27	2,73	30 €	36,36	3,64	40 €

HEBERGEMENTS INSOLITES	3/11 au 09/12			09/12 au 23/12			23/12 au 31/12		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Chalot 4P	45,45	4,55	50 €	45,45	4,55	50 €	68,18 €	6,82	75 €
Chalot 5P	50,00	5,00	55 €	50,00	5,00	55 €	72,73 €	7,27	80 €
Bivouac en bois 2P	27,27	2,73	30 €	31,82	3,18	35 €	40,91 €	4,09	45 €
Bivouac en bois 3P	31,82	3,18	35 €	36,36	3,64	40 €	45,45 €	4,55	50 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- DEL. N° 20/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite à une promotion interne.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en supprimant

- le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures,
- et en créant un poste d'agent de maîtrise à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1er avril 2018.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- approuve la suppression et la création du poste
- approuve la modification du tableau des effectifs
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs se rapportant à la présente délibération.

APPROBATION DE L'A.P.S DES TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018 ET DEMANDE DE SUBVENTION - DEL. N° 21/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire des travaux de voirie –programme 2018.

Pour un montant estimé H.T. de

112 698.00 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- Approuve l'A.P.S. présenté,
- Confie la maîtrise d'œuvre aux services Techniques Municipaux,
- Informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- Sollicite les subventions susceptibles d'être allouées par le Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de ces travaux.

DEMANDE D'ELEMENTS FINANCIERS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES- DEL. N° 22/2018

Les Élus du Conseil Municipal de XONRUPT-LONGEMER représentant la Commune au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges rappellent qu'en assemblée délibérante intercommunale le 13 décembre 2017, ils se sont opposés au transfert de la compétence « *construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs, culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire* ».

Ils ont été amenés à prendre cette position en l'absence de données concrètes sur :

- La réalité des charges de fonctionnement des équipements transférables,
- La réalité des charges d'investissements et de celles des investissements à réaliser à court et moyen termes sur les équipements en question,
- La réalité des conséquences financières et fiscales pour chaque commune tenant compte des investissements programmés,
- La réalité de l'approche fiscale qui doit être présentée année par année à partir du transfert,
- La comparaison effectuée correctement de la fiscalité communale et intercommunale pour chaque commune avant le transfert et après le transfert.

A ce jour, les éléments succincts et partiels présentés en réunion plénière du Conseil Communautaire le 12 février 2018 n'ont pas été complétés, mais démontrent déjà une incidence non négligeable sur la fiscalité locale. Ces premières données démontrent aussi que le périmètre du territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges n'est pas pertinent car il correspond à plusieurs bassins de vie de nos populations.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis la décision d'opposition au transfert et plus de quinze mois depuis l'installation du Conseil Communautaire.

Il ne serait pas concevable que les Elus de XONRUPT-LONGEMER engagent la Commune et ses administrés sans éléments concrets et fiables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Demande à la Communauté de Communes des Hautes Vosges de chiffrer les investissements à réaliser à court et moyen termes sur les équipements transférables et de réaliser un audit financier et fiscal avec projection par année et par commune.

DELEGATION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEV- DEL. N° 23/2018

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

LA DELEGATION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES VOSGES DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », POUR LES ANNEES 2019, 2020, 2021 ET 2022

- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral,
- Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par arrêté préfectoral,
- Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de sa séance du 31/01/2018,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- NE DELEGUE PAS la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- CONSERVE la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements des personnes âgées pour le repas
- Distribution des colis aux personnes âgées
- Remerciements aux élus qui ont participé au repas et remerciements particuliers à Stéphane pour avoir assuré la réalisation des repas.

La séance est levée à 23 H.45

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEE 2018 – DEL. N° 11/2018
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2018 – DEL. N° 12/2018
- DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. N° 13/2018
- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLE COMMUNALE PAR L'ADAVIE – DEL. N° 14/2018
- PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ANNEE 2018 – DEL. N° 15/2018
- PARTICIPATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ANNEE 2018 – DEL. N° 16/2018
- NOUVELLE ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2018 – DEL. N° 17/2018
- VALIDATION DES STATUTS DE LA REGIE D'EXPLOITATION DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. N° 18/2018
- MODIFICATION ET AJOUT DE TARIFS AU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. N° 19/2018
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DEL. N° 20/2018
- APPROBATION DE L'A.P.S DES TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018 – DEL. N° 21/2018
- DEMANDE D'ELEMENTS FINANCIERS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES – DEL. N° 22/2018
- DELEGATION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEV - DEL. N° 23/2018

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.